AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

Exercice 2023
(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de la méthode de comptabilisation des produits de la CAF.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

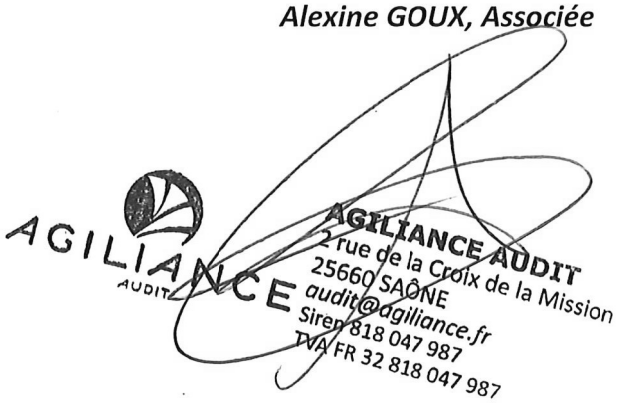
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 17 Mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



Familles rurales
Vivre mieux !

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/23 au 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 680,00 €	1 500,00 €
Cotisations différents échelons	1 680,00 €	1 500,00 €
Ventes de biens et de services	174 544,83 €	236 072,80 €
Participation des familles	161 129,13 €	139 718,62 €
Participations diverses	12 300,84 €	13 864,41 €
Part. associations MAD personnel	1 090,86 €	32,23 €
Vente de marchandises	24,00 €	48,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	82 409,54 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	150 676,23 €	49 531,75 €
CAF CTG	47 635,01 €	49 531,75 €
CAF MSA PSO	23 212,95 €	0,00 €
CAF MSA PSU	79 828,27 €	
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	137 343,03 €	117 053,90 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	137 343,03 €	117 053,90 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	15 431,19 €	20 579,16 €
Transferts de charges Chorum CPAM	-1 778,86 €	9 554,09 €
Autres transferts de charges d'exploitation	16 714,48 €	10 984,36 €
Reprises sur provision	495,57 €	40,71 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	140,37 €	113,98 €
Produits divers de gestion courante	22,86 €	0,12 €
UDAF Fds special	117,51 €	113,86 €
Total I	479 815,65 €	424 851,59 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 530,90 €	1 417,50 €
Cotisations différents échelons.	1 530,90 €	1 417,50 €
Achats	21 214,27 €	49 928,57 €
Alimentation Boisson	12 253,03 €	10 781,06 €
Fournitures d'activites	1 839,01 €	7 512,17 €
Fournitures d'entretien	4 580,31 €	6 470,74 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	79,35 €	240,48 €
Fournitures diverses	2 462,57 €	24 924,12 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	123 831,12 €	122 440,04 €
Sous traitance repas	54 176,74 €	47 930,89 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	2 669,95 €	175,22 €
MAD locaux	13 500,00 €	13 500,00 €
Entretien et réparation	3 736,61 €	4 915,11 €
Prime d'assurance	397,57 €	0,00 €
Services extérieurs divers	0,00 €	498,40 €
MAD du personnel	27 044,11 €	30 342,76 €
Programme pedagogique	2 597,34 €	2 368,97 €
Honoraires	10 840,00 €	13 255,00 €
Transports	2 552,24 €	2 998,00 €

Hebergement	1 139,08 €	1 204,53 €
Reception restauration	829,09 €	1 376,08 €
Frais de deplacement	184,20 €	375,63 €
Frais de structure divers	4 164,19 €	3 499,45 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	346 965,91 €	310 273,51 €
Rémunération du personnel	332 691,74 €	303 653,11 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 531,20 €	1 862,40 €
Formation du personnel	12 742,97 €	4 758,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 240,59 €	2 881,01 €
Dotation aux amortissements	2 398,72 €	1 585,04 €
Provision charges et risques divers	2 383,35 €	1 123,87 €
Provisions depart en retraite	1 458,52 €	172,10 €
	0,00 €	
Autres charges	437,51 €	86,80 €
Charges diverses de gestion courantes	28,24 €	12,80 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	334,27 €	0,00 €
Cotisation UDAF	75,00 €	74
Total II	500 220,30 €	487 027,43 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-20 404,65 €**	**-62 175,84 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 430,00 €	920,34 €
Total III	1 430,00 €	920,34 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 430,00 €**	**920,34 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-18 974,65 €**	**-61 255,50 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	10 000,00 €	45 094,73 €
Produits sur exercices anterieurs	2 667,50 €	9 935,88 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	12 667,50 €	55 030,61 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	11 815,72 €	0,00 €
Charges sur exercices antérieurs	237,46 €	4 400,16 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	12 053,18 €	4 400,16 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**614,32 €**	**50 630,45 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**493 913,15 €**	**480 802,54 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**512 273,48 €**	**491 427,59 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-18 360,33 €**	**-10 625,05 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
Total		**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
Total		**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 10/04/2024

Nom et Qualité du signataire :

Madame Sonia VOIDEY

AGILIANCE

AGILIANCE
AUDIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 23	NET 22	PASSIF	NET 23	NET 22
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	19 784 €	17 047 €	2 737 €	5 136 €	Report à nouveau	88 069 €	91 877 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Avoudrey	68 072 €	74 889 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-18 360 €	-10 625 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**19 784 €**	**17 047 €**	**2 737 €**	**5 136 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**137 781 €**	**156 141 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 892 €	433 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	38 229 €	3 313 €	34 916 €	54 863 €	Dettes fournisseurs	28 911 €	36 631 €
Autres créances diverses	43 798 €		43 798 €	84 572 €	Autres dettes diverses	1 245 €	110 €
					Dettes fiscales et sociales	37 424 €	44 803 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	128 134 €		128 134 €	104 911 €	Pdt constatés d'avance	3 063 €	12 310 €
Charges constatées d'avance	730 €		730 €	947 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**210 891 €**	**3 313 €**	**207 578 €**	**245 293 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**72 535 €**	**94 288 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**230 675 €**	**20 360 €**	**210 315 €**	**250 429 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**210 315 €**	**250 429 €**

Familles Rurales Avoudrey

Familles Rurales Avoudrey

ANNEXE 2023

Exercice clos le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Résultat	-18 360 €
Total du bilan	210 315 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Avoudrey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers
- par la contribution des communes et la CAF
l'accueil de loisirs et la crèche exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il y a eu plusieurs démissions ainsi qu'une rupture conventionnelle
Les effectifs enfants ont augmenté sur le midi et baissé sur l'extrascolaire + 2 contrats supplémentaires pour le temps du midi
L'effectif personnel a évolué avec 2 contrats supplémentaires pour le temps du midi
Il y a eu des tensions dans l'équipe Petite Enfance, notamment par rapport aux locaux, toujours temporaires

Les prestations de service de la CAF ont fait l'objet d'un retraitement depuis 2023 et n'apparaissent plus dans les comptes 70 (prestations de service) mais 73 (concours publics).

Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	3 808,56 €
- Report à nouveau Cmne Avoudrey	-	6 816,49 €

Total Résultat 2022	-	**10 625,05 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

En 2022, les prestations de services CAF MSA etaient comptabilisées dans les comptes 7062310, 7062320,7062610 et 7062620, elles sont à compter du 1er janvier 2023 dans les comptes 7310101, 73101020 et 7310200

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	- €	- €	2 424,31 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	8 156,65 €	- €	1 545,40 €	6 611,25 €
Mobilier	6 911,97 €	- €	- €	6 911,97 €
Matériel	2 264,30 €	1 943,72 €	371,50 €	3 836,52 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	19 757,23 €	1 943,72 €	1 916,90 €	19 784,05 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	- €	- €	2 424,31 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	6 175,53 €	1 201,39 €	1 545,40 €	5 831,52 €
Mobilier	5 133,61 €	661,33 €	- €	5 794,94 €
Matériel	887,95 €	2 479,72 €	371,50 €	2 996,17 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	14 621,40 €	4 342,44 €	1 916,90 €	17 046,94 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	36 271,40 €	36 271,40 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	41 548,65 €	41 548,65 €	- €	- €
Collectivités locales	1 699,54 €	1 699,54 €	- €	- €
Autres créances	2 507,34 €	2 507,34 €	- €	- €
Sous Total	***82 026,93 €***	***82 026,93 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	730,23 €	730,23 €		
Total créances	**82 757,16 €**	**82 757,16 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**730,23 €**
Maintenance info et licences info 2023	730,23 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	1 425,36 €	2 383,35 €	495,57 €	3 313,14 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	1 425,36 €	**2 383,35 €**	**495,57 €**	**3 313,14 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision risque				- €
Provision retraite	433,16 €	1 458,52 €	- €	1 891,68 €
	433,16 €	**1 458,52 €**	**- €**	**1 891,68 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Néant

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

Néant

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	28 910,83 €	28 910,83 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 019,68 €	1 019,68 €	- €	- €
Dettes Usagers	225,31 €	225,31 €	- €	- €
Dettes Personnel	16 120,46 €	16 120,46 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	21 303,62 €	21 303,62 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**67 579,90 €**	**67 579,90 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**67 579,90 €**	**67 579,90 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	3 063,02 €	3 063,02 €		
TOTAL GENERAL	**70 642,92 €**	**70 642,92 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**3 063 €**
Participations Familles Danse Janvier à Juin 2024	3 063 €

Factures Non Parvenues	**3 591 €**
Téléphone	51 €
Honoraires CAC	3 540 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	81	18,90 €	1 530,90 €
Cotisation association locale	81	1,10 €	89,10 €
Adhérents non déclarés FD 25	3	20,00 €	60,00 €
		20,00 €	**1 680,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	**11 816 €**
Dot amortissement	1 944 €
Perte ANCV	80 €
Factures decontamination site	9 792 €

Charges sur exercices antérieurs	**237 €**
Factures 2022	235 €
Solde PSU	3 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	**10 000 €**
Groupama	10 000 €

Produits sur exercices antérieurs	**2 668 €**
Factures 2021-2022	152 €
Subvention 2022	275 €
CAF aide covid 2022	221 €
Aide CCPHD 2021/2022	2 000 €
Divers	20 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	**0 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,23	0,38
TOTAL	**10,23**	**0,38**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années d'un montant de 1891,68€.

10 PROJECTIONS 2024

Arrivée et emménagement dans les nouveaux locaux de la crèche

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	161 129,13 €
CAF	150 676,23 €
MSA	- €
Communes	137 343,03 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	- €
	449 148,39 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

Les bénévoles sont présents pour organiser des activitées danses, couture, café des parents, ouverture locaux ludothèque, carnaval, halloween, vide grenier et téléthon cela représente 258 h de bénévolat soit l'équivalent en salaire chargé de 3 779,96 €